

**EXTRAIT  
DU CODE DE LA DEMOCRATIE  
LOCALE ET DE LA  
DECENTRALISATION**

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

**Commune de Bassenge**

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 11 octobre 2018** à **20** heures.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Intervention de Monsieur Alain Lambert, Chef de corps de la zone de Police de la Basse Meuse – Intervention sur la problématique des vols à domicile.
- 2° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2018
- 3° Situation de caisse du Directeur financier f.f .au 30 septembre 2018
- 4° Ratification ordonnance de Police du Collège communal du :  
10.09.2018 : Organisation Place des Saveurs le 28.09.2018 rue de l'Aumont à Eben-Emael.
- 5° Fabrique d'Eglise Saint Lambert de Wonck – Budget exercice 2019 – Réformation.
- 6° Fabrique d'Eglise Saint Lambert de Boirs – Budget exercice 2019 – Réformation.
- 7° Fabrique d'Eglise Saint Victor de Glons – Budget exercice 2019 – Réformation.
- 8° A.S.B.L. Reflets – Rapport d'activités, bilan 2017 et rapport du réviseur d'entreprise.
- 9° Elargissement de voiries existantes suite à la demande de permis d'urbanisation de la S.A. Général Construction dont les bureaux se trouvent rue de la station, 44 à 4032 Chênée tendant à la division d'un bien en 11 lots bâtissables et réalisation d'une emprise afin de créer un trottoir pour un bien sis rue Jean Derriks et rue Bettonville à 4690 Bassenge – Parcelles cadastrées 2<sup>ème</sup> division – Roclenge-surGeer – Section A n°902, 1124C, 1125C, 1127, 1132C, 1133C, 1134C et D
- 10° Demande de reconnaissance du titre de Bourgmestre Honoraire pour Monsieur le Bourgmestre Josly Piette.

**LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 03 OCTOBRE 2018 AU PLUS TARD.**

**Bassenge, le 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**PAR LE COLLEGE**

**Le Directeur général,  
J. TOBIAS**

**Le Bourgmestre,  
J. PIETTE**